

Construction écologique : Définitions



Maison solaire

Née dans les années 70, elle n'utilisait que le soleil direct comme solution d'économie d'énergie. **Les maisons bioclimatiques d'aujourd'hui en sont l'aboutissement.**

Maison passive

La notion de maison passive est une norme énergétique (allemande) ainsi qu'une appellation utilisée pour certains types de maisons. C'est une maison à **très faible consommation énergétique** qui offre toute l'année une température agréable sans l'application conventionnelle d'un chauffage. Ce dernier étant compensé par les apports solaires ou internes (chaleur des machines, des habitants) et par une très bonne isolation.

Construction bioclimatique

Une construction bioclimatique est un bâtiment qui tire le meilleur parti du **rayonnement solaire** (en s'en protégeant ou en profitant de ses bienfaits) et de la **circulation naturelle de l'air** pour maintenir des températures agréables, contrôler l'humidité, favoriser l'éclairage naturel, tout en réduisant les besoins énergétiques.

Bâtiment Basse Consommation

Le concept de bâtiment de basse consommation énergétique (BBC 2005) est un label officiel français qui a été créé par l'arrêté du 8 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ». Un référentiel est établi par l'association française effinergie.

Il repose sur l'utilisation de matériaux et d'équipements économes en énergie.

La **RT 2012** (Réglementation Thermique 2012) est entrée en application, remplaçant la précédente réglementation. Effinergie a mis en place sur un nouveau label pour cette nouvelle réglementation en adoptant une vision plus large de l'impact énergétique d'un bâtiment : le label effinergie+. Les objectifs de consommation varient toutefois en fonction de la zone climatique et de l'altitude.

Bâtiment HQE

C'est un bâtiment qui relève d'une démarche qui vise à limiter les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement, durablement, tout en assurant à l'intérieur des conditions de vie saines et confortables.

La « démarche HQE » comprend 14 cibles :

Cibles d'écoconstruction

- C1. Relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat
- C2. Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- C3. Chantier à faible impact environnemental

Cibles d'éco-gestion

- C4. Gestion de l'énergie
- C5. Gestion de l'eau
- C6. Gestion des déchets d'activités
- C7. Maintenance - pérennité des performances environnementales

Cibles de confort

- C8. Confort hygrothermique
- C9. Confort acoustique
- C10. Confort visuel
- C11. Confort olfactif

Cibles de santé

- C12. Qualité sanitaire des espaces
- C13. Qualité sanitaire de l'air
- C14. Qualité sanitaire de l'eau

Pour respecter la « démarche HQE », le bâtiment doit atteindre au minimum :

3 Cibles au niveau très performant

4 Cibles au niveau performant

7 Cibles au niveau de base

Bâtiment à énergie positive

Appelé parfois bepos, c'est un bâtiment qui sur une période donnée – en général 1 an - produit plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. C'est généralement un bâtiment passif très performant équipé en moyens de production d'énergie supérieurs par rapport à ses besoins en énergie.

Construction écologique : Définitions

Construction écologique

C'est une construction qui a un faible impact sur l'environnement et qui prend en compte des critères comme : l'économie d'énergie, la durabilité et la non toxicité, voire l'esthétique.

Elle tient aussi compte des conditions de l'environnement local et s'adapte au mode de vie.

Sa fonction est de maintenir en bonne santé la planète, mais aussi ses habitants. La construction écologique est donc attachée à la non toxicité qui préserve un environnement extérieur et intérieur sain

Quartier durable

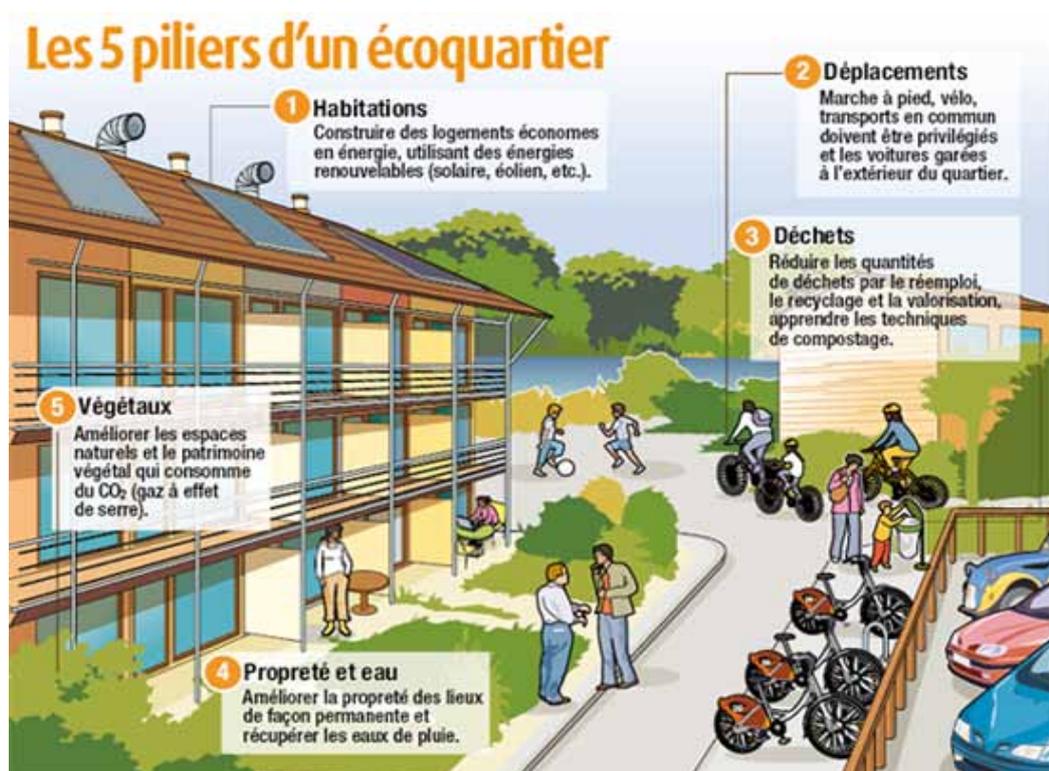
Le quartier durable se distingue de l'écoquartier par le fait que ce dernier insiste d'avantage sur les performances écologiques, en leur attribuant des niveaux d'exigence ambitieux.

Un quartier durable est un quartier dont les habitants s'identifient par un mode de vie durable, c'est-à-dire en conciliant les trois pôles du développement durable que sont : le social, l'économie et l'écologie.

Éco quartier

Un éco-quartier est un quartier urbain qui s'inscrit dans une perspective de développement durable : il doit réduire au maximum l'impact sur l'environnement, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale.

Il s'agit de construire un quartier en prenant en considération un grand nombre de problématiques sociales, économiques et environnementales dans l'urbanisme, la conception et l'architecture de ce quartier.



CAUE DE LA MARTINIQUE

Tél. : 0596 70 10 10

Mail : contact@caue-martinique.com

31, Avenue Pasteur 97200 Fort de France

www.caue-martinique.com

[facebook/cauemartinique](https://www.facebook.com/cauemartinique)